

IMPORTANT : à lire

Chers Nageurs & Nageuses de Suresnes Sports Nautiques « S.S.N » **Natation Couse, Natation Artistique, Aquagym**, Chers Parents,
A la veille de la reprise effective de toutes nos Activités **Lundi prochain 13 Septembre 2021** en cette **nouvelle Saison Sportive 2021/2022**, nous aurons le plaisir de tous vous retrouver sur les bords des bassins à la piscine des Raguidelles.

Pour celles et ceux qui n'auraient pas encore eu le temps de se réinscrire ou de s'inscrire, il reste encore quelques disponibilités.

« la Réinscription 2021/2022 des Personnes déjà inscrites au Club la saison dernière ou l'inscription de nouveaux adeptes au Club se poursuivra du lundi 13/09 au jeudi 16/09/21 au bureau du Club, de 18h30 à 20h30 ».

Pour rappel, notre **site Internet** où vous disposerez de tous les documents d'inscriptions et informations << suresnes-sports-nautiques.fr >> et notre adresse « Mail » < suresnes.snautiques@wanadoo.fr >

Toute notre Équipe d'Entraîneurs vous accueillera « petits et grands » en vous souhaitant une belle réussite sportive.

Afin d'endiguer la propagation de la pandémie « covid-19 », les instances sanitaires gouvernementales rendent obligatoires **la présentation du Pass Sanitaire valide « vaccination, test PCR ou antigénique »**, notamment dans les établissements sportifs couverts comme la piscine. De ce fait, nous sommes tenus de contrôler dès **lundi prochain 13 Septembre**, l'accès au Club de tous les Inscrits « Majeur » et à compter du **1er Octobre** l'accès des Jeunes « Mineur » de 12 ans et plus.

Ce contrôle sera réalisé par un membre de notre Comité Directeur ou Salarié, à la porte d'entrée de l'accueil de la piscine, au Centre Sportif des Raguidelles où **vous devrez vous présenter impérativement 10 minutes avant l'horaire de début de la séance d'entraînement.**

Aucun Inscrit ne sera autorisé à s'entraîner au Suresnes Sports Nautiques si son Pass Sanitaire n'est pas conforme, pas valide.
Face à cette situation exceptionnelle, d'obligation du contrôle du Pass Sanitaire, **aucun Accompagnateur** ne sera autorisé à entrer à la piscine.

De plus, aucun inscrit ne pourra prétendre à accéder à l'activité dans laquelle il est inscrit, s'il est en retard, quelque soit le motif.

Nous vous remercions de votre compréhension ; c'est une charge supplémentaire conséquente qui est demandée aux associations sportives. Continuons à être vigilants et prudents en respectant les gestes barrières.

Avec nos sentiments sportifs les meilleurs - pour le Comité Directeur dont tous les membres sont bénévoles

Jean Jacques Djan